

Les Problèmes de Santé de notre TERRITOIRE

Avant 2020 c'était :

D'un côté
Une Patientèle
Trop souvent inquiète
ou résignée
Souvent en déshérence
Parfois véhémement
Qui se tournent vers les élus



De l'autre côté
Des Professionnels de
Santé
Submergés
Parfois Démotivés
Trop souvent isolés
Qui espèrent des élus ...

Au centre
Des Elus qui disent
C'est un sujet « Régalien »
Cela ne nous concerne pas



2020 / 2021

2

UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE
DE L'URGENCE AU NIVEAU DE NOTRE TERRITOIRE

UNE URGENCE POURTANT BIEN IDENTIFIEE AU NIVEAU
DE LA REGION
et de
LA NATION

DES OUTILS EXISTENT

Mais

semblent peu ou pas connus de

nos professionnels de santé et de nos élus



2020 / 2021

Prise de conscience

Diagnostics - Objectifs à définir

Le temps de l' Information

La longue période de la Motivation



2022/ 2023

LES ANNEES de l'ACTION

! QUELLES ACTIONS !



Un maître mot

→ COORDINATION

Que l'on retrouve dans



1 - CLS - Contrat Local de Santé

2 - CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

3 - MSP - Maison de Santé Pluridisciplinaire

4 - CSMR / HPR Centre de Soins Médicaux et Réadaptation / Hôpital de Proximité

Pour CHERCHER et TROUVER des SOLUTIONS adaptées et Pérennes

La santé au BOULOU

Les initiatives en cours et les raisons d'espérer



- Le CLS – Contrat Local de Santé -



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPİR

Une initiative des Elus du Territoire
de la CCHV et de la CCV dès 2020



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VALLESPİR

Janvier 2022 : ACTION !

Recrutement de Mme Amélie MAGNE Coordinatrice

Décembre 2022 signature avec
L'ARS / CPAM / Conseil Départemental / CCHV / CCV

Un CLS c'est quoi ? Avec qui ? Un CLS ça sert à quoi ?

Le contrat Local de Santé du Territoire CCHV et CCV est une initiative des élus de ce Territoire en lien avec l'ARS – Agence Régionale de Santé

Amélie MAGNE – Coordinatrice va

1- Etablir le diagnostic de santé du Territoire

2- Elaborer un programme d'Actions

3- Définir des Objectifs pour :

- Réduire les inégalités Territoriales de Santé
 - Améliorer les Parcours de Soins
 - Promouvoir l'Attractivité du Territoire

et bien plus encore ... Bilan en fin d'année 2023 / Début 2024 ...



Extrait de cette réunion du 22 / 03 / 2022

8

qui lance officiellement

les quatre structures

Indispensables pour l'attractivité du territoire

CLS / CPTS / HPR / MSP



Le Contrat Local de Santé Vallespir et Haut-Vallespir

Un outil de coordination de toutes les
politiques de santé
au cœur du territoire.



Naissance des CLS

Le contrat local de santé a été introduit par la **loi HPST de 2009**

2 grands objectifs généraux

- Réduire les **inégalités territoriales et sociales de santé**.
- Adapter **des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local**.

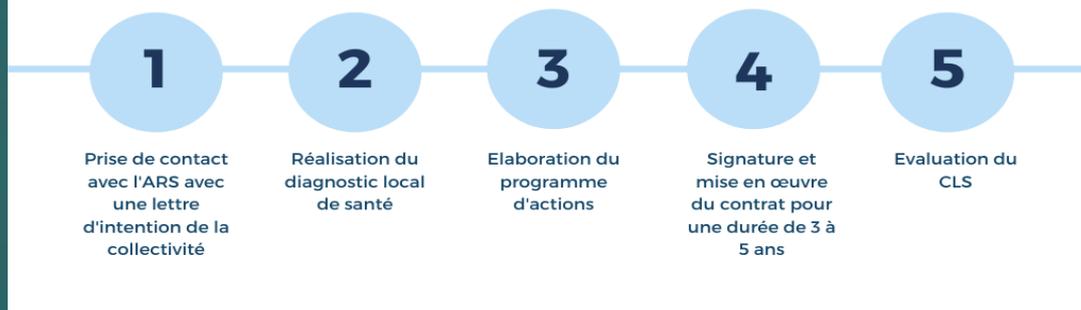
En Occitanie, les CLS s'articulent autour des 4 thématiques

- **Prévention et promotion de la santé** (ex : améliorer le recours au dépistage)
- **Accès aux soins** (ex : l'émergence du Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)
- **Santé environnementale** (ex : actions pour une alimentation durable)
- **Santé mentale**: Conseil Local de Santé Mental

Histoire d'une volonté politique des élus du territoire de s'engager sur la thématique "santé"

1. En 2020 : engagement des élus des 2 Communautés de Communes pour formaliser la lettre d'intention auprès de L'ARS Occitanie.

Les étapes de mise en place d'un contrat local de santé



Pourquoi un CLS ?

Organiser un forum
santé annuel

Mise en place de
permanences de
soutien psychologique

Faciliter le
déplacement en
milieu rural pour
favoriser l'accès aux
soins



Réaliser un guide santé de tous
les acteurs du territoire

Soutien au projet
d'une CPTS

Accompagner la mise
en place de centre de
formation

Promouvoir l'attractivité
du territoire



Exposé – Présentation - Découverte

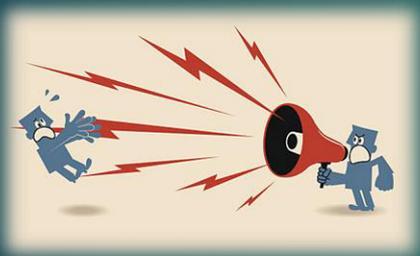
DES CPTS

SENSIBILISATION – MOTIVATION –

NB : Elles existent depuis 2016 !

Présentation dans les PO : Janvier 2020 !

Expliquées au Boulou : Mars 2022 !





CPTS veut dire . . .

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ

62 Projets identifiés sur la région Occitanie

Objectif pour la France : 1000 CPTS fin 2023

Communauté Professionnelle de Santé

- ▶ Cela veut dire :
- ▶ TOUS les professionnels de Santé :
- ▶ Médecins
- ▶ Pharmaciens
- ▶ Chirurgiens Dentistes
- ▶ Infirmiers/ères – IPA (Infirmiers en Pratique Avancée)
- ▶ Kinésithérapeutes / Ergothérapeutes
- ▶ Biologistes
- ▶ Sages Femmes
- ▶ Opticiens / Orthoptistes / Podologues / Orthophonistes / Diététiciennes /
- ▶ Aides à domicile / Aides Soignants / Ambulanciers ...
- ▶ Education physique



Dans CPTS il y a le mot TERRITORIALE

- ▶ Tous ces Professionnels de Santé vont LIBREMENT définir un TERRITOIRE dans lequel il vont se COORDONNER
- ▶ POUR QUELLES MISSIONS ?

QUATRE MISSIONS ESSENTIELLES

1 – PERMANENCE DES SOINS

prise en charge des SOINS non PROGRAMMES
et accès à un médecin traitant

2 - Organiser des PARCOURS de SOINS

3 – Définir des THÈMES de PREVENTION

4 – Réponse aux crises sanitaires graves

MAIS AUSSI :

- ▶ ETABLIR UNE COORDINATION AVEC
 - ▶ LA BIOLOGIE
 - ▶ LA RADIOLOGIE
 - ▶ LES SPECIALISTES
 - ▶ CHU
 - ▶ CHR / SAMU / SMUR /
 - ▶ CLINIQUES
 - ▶ MSP / EHPAD
 - ▶ Cures Thermales
 - ▶ PMI
 - ▶ SANTE SCOLAIRE
 - ▶ SANTE AU TRAVAIL



DONC :

- ▶ Améliorer la prise en charge de la population
- ▶ Répondre aux besoins de santé d'un territoire
- ▶ Baisser le recours aux urgences qui encombre le 15
- ▶ Regrouper les professionnels de ville autour d'un projet
- ▶ Améliorer les conditions d'exercices des praticiens
- ▶ Libérer du temps médical
- ▶ Les aider pour les tâches administratives chronophages
- ▶ Les aider dans leur formation continue
- ▶ Les aider face aux situations d'irrespect et d'insécurité
- ▶ Les aider dans leurs recherches de remplaçants

Nouvelle Usine à Gaz ? ? ?

Demandez le à ceux qui ont créé leur CPTS !!!

LES PROFESSIONNELS FIXENT EUX-MÊME

LEURS OBJECTIFS

Et

LES MOYENS D'Y PARVENIR

Ce qui est très nouveau !!!

MOT CLEF : COORDINATION

Travailler ensemble au sein d'un territoire

- ▶ En assurant une meilleure coordination
- ▶ Organiser une permanence des soins et répondre aux soins non programmés
- ▶ Aider au maintien à domicile des plus fragiles
- ▶ Structurer et fluidifier les parcours de soins
- ▶ Regrouper les équipes de soins primaires
- ▶ Gérer les situations complexes
- ▶ Libérer des tâches administratives

- ▶ C'EST VALORISER LES PROFESSIONNELS DE PROXIMITÉ



IL y a URGENCE à S'ORGANISER

- ▶ Pousse démographique (+ 5000 Hab/an) et 28% de retraités
- ▶ Nombre critique de praticiens dans les 10 années à venir
- ▶ Féminisation de la profession avec d'autres temps de travail
- ▶ Difficultés pour trouver un médecin traitant
- ▶ Permanence des soins en souffrance
- ▶ Pression sur les soins non programmés
- ▶ Soins à domicile ... négligés ...
- ▶ Maintien à domicile des plus fragiles
- ▶ Isolement des praticiens
- ▶ Démotivation des soignants

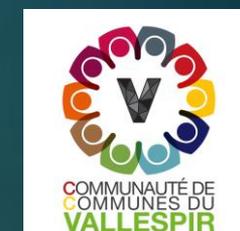


? - QUI POUR NOUS AIDER - ?

- ▶ CNAM / CPAM / ARS / UGECAM / SYNDICATS REPRESENTATIFS
Pour une contractualisation avec l'ARS et l'Assurance Maladie
- ▶ URPS
- ▶ La Région
- ▶ Le Département
- ▶ Les Communautés Locales
- ▶ Les Communes du Territoire
- ▶ Les organisations professionnelles existantes
- ▶ Les Bénévoles



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR





FINANCEMENTS ANNUELS POSSIBLES

287.500 € pour CPTS < 40.000 habitants

50.000 à 55.000 € pour le Fonctionnement

Le reste en fonction de :

- 1) **Des missions pour l'amélioration des soins**
- 2) **Missions de Parcours de soins**
- 3) **Missions de Prévention**
- 4) **Réponses aux crises sanitaires**

(382.500 € de 40.000 à 80.000 habitants)



Ces financements permettent

- ▶ FRAIS de FONCTIONNEMENT
- ▶ Un Secrétariat + ou – important selon la taille du territoire
- ▶ Un ou des Coordinateurs
- ▶ Acquisition d'outils numériques / Messagerie sécurisée / Agenda de RDV / Téléconsultation / Suivi d'activité / Applications mobiles
- ▶ Local
- ▶ Temps dédié par les professionnels / Indemnisations
- ▶ Liberté d'appréciation concernant l'utilisation des fonds alloués

ON NE REVIENDRA PAS EN ARRIERE

POURQUOI – ?

- ▶ MODERNISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
- ▶ VALORISATION DES PRATIQUES COLLABORATRICES
- ▶ ATTRACTIVITE DYNAMIQUE DU TERRITOIRE
- ▶ SOUPLESSE DU DISPOSITIF
- ▶ ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS
- ▶ TOTALE LIBERTE sur l'UTILISATION du FINANCEMENT

DEFINIR un TERRITOIRE

Définir des limites géographiques logiques
qui correspondent aux aspirations des professionnels

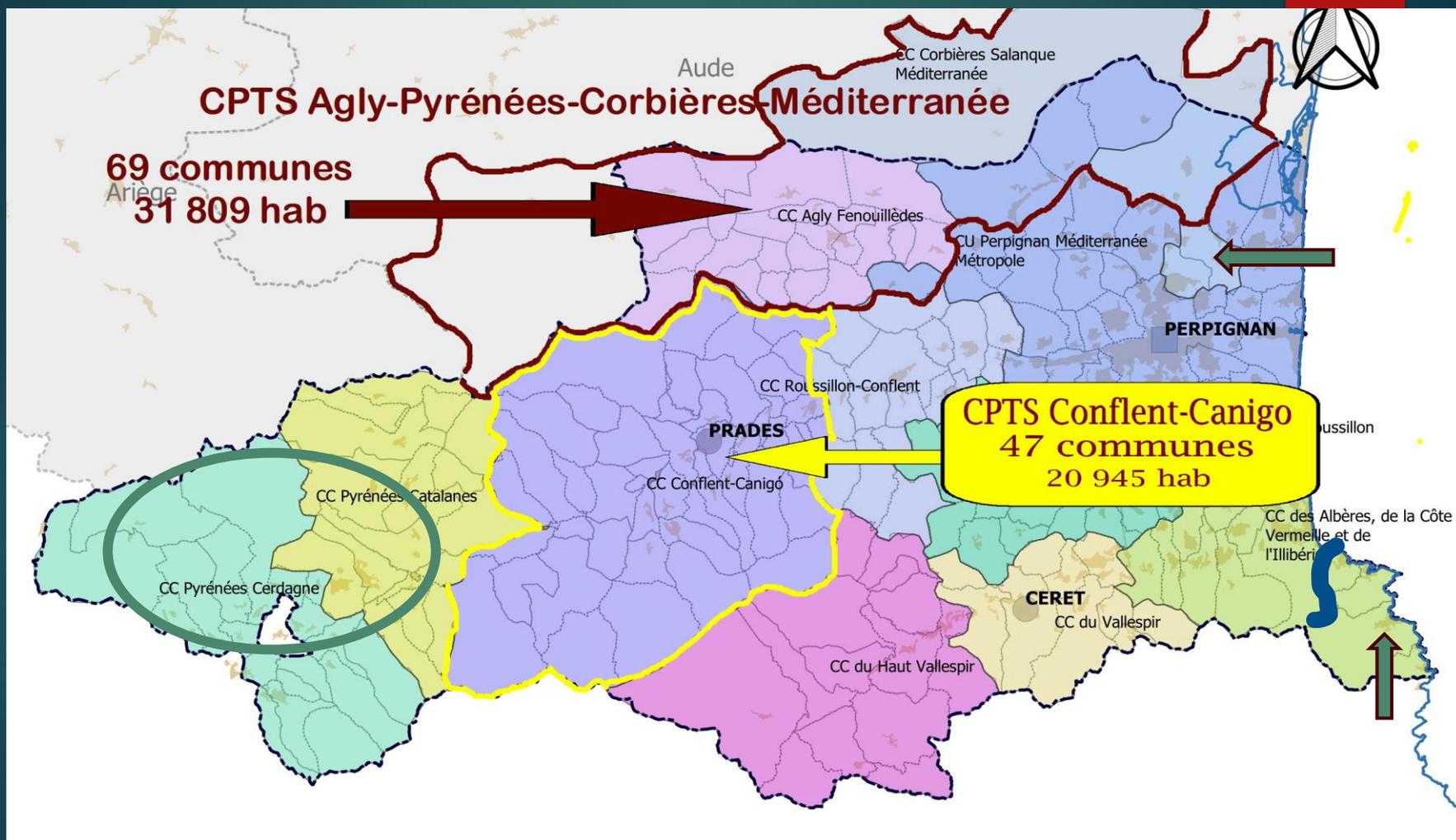
Avec une population significative

Avec un panel de ressources suffisant

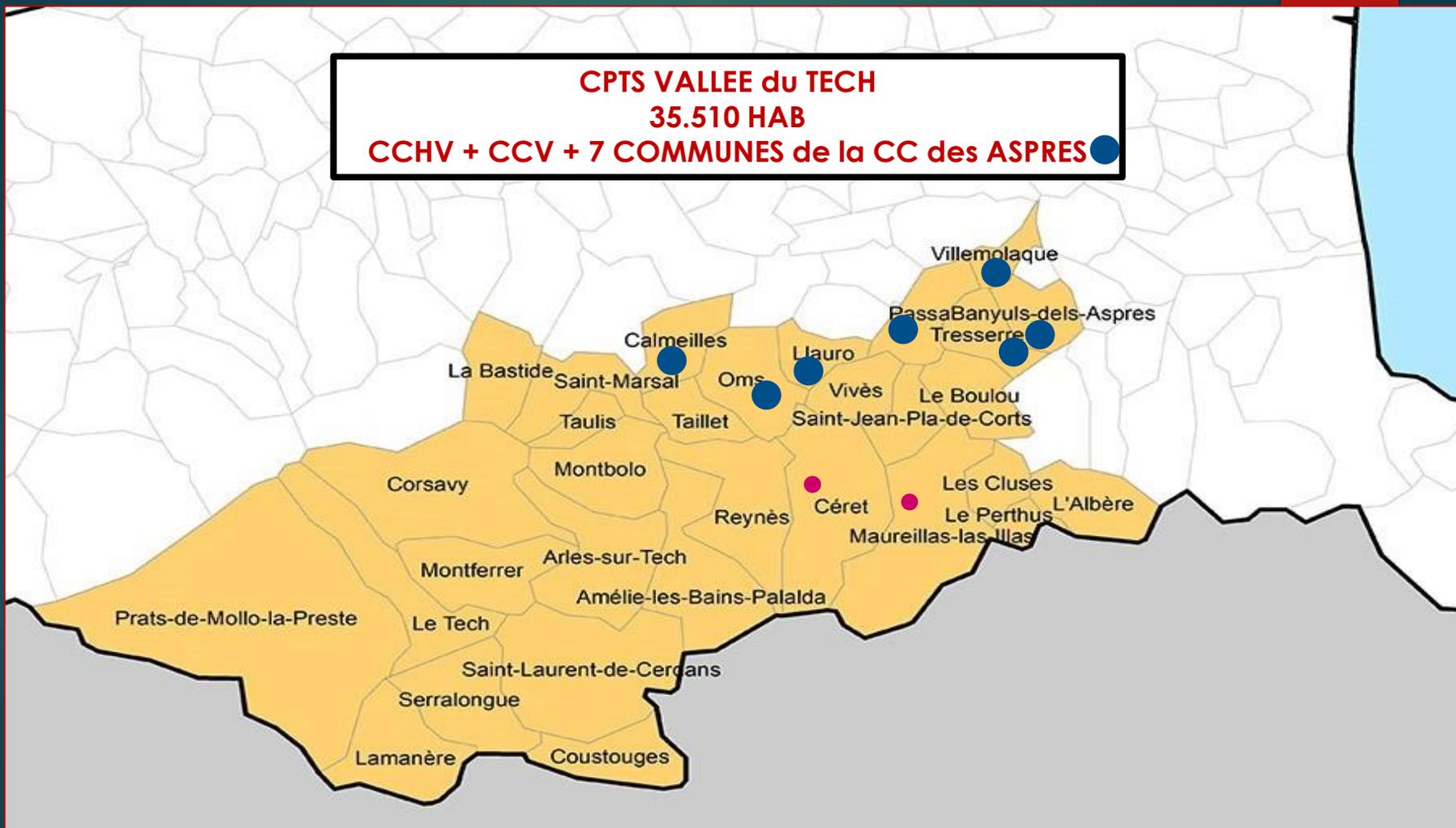
Repérer les forces vives du territoire
et identifier ses problèmes d'accès aux soins.

Les frontières de ce territoire restent ouvertes.





CPTS VALLEE du TECH
35.510 HAB
CCHV + CCV + 7 COMMUNES de la CC des ASPRES



ACTION / PRAGMATISME / REALISME

Définir et donner un nom au territoire

Identifier les professionnels de ce territoire avec la CPAM et les informer

Créer une Association « LOI 1901 »

Identifier les besoins / Mobiliser les acteurs / Identifier les actions prioritaires

Rédiger une lettre d'intention avec demande de financement

Après Accord de l'ARS

Concevoir et élaborer le projet pour obtenir la validation

Après Validation par l'ARS et la CPAM

Signature du Contrat ACI : Très bientôt

MISE EN ŒUVRE : Imminente !!!



En pratique : Une évidence - Pourquoi ?

- ▶ 1 - Chacun reste indépendant et garde son fonctionnement habituel s'il le désire
- ▶ 2 - Aucun frais pour celui qui intègre une CPTS
- ▶ C'est la médecine de ville qui reste à l'initiative et çà c'est très nouveau !
- ▶ Car il est urgent de transformer les logiques de prise en charge des patients
- ▶ Les CPTS accompagnent les professionnels car l'exercice médical change en profondeur

- ▶ En effet si la maladie sévit H24

les professionnels médicaux ne peuvent/veulent plus être sur le pont H24

En conséquence

Les CPTS apportent des solutions pour que la médecine de ville garde sa capacité à prendre en charge la patientèle ce qui est une obligation déontologique et conventionnelle et qui fait sa grandeur. C'est le cœur de ces professions.

Il y a urgence à une régulation libérale d'une permanence des soins et apporter des solutions pour faciliter un accès aux soins non programmés

Cela fonctionne t-il ?
Y a-t-il des exemples ?



- ▶ La gestion de la pandémie SRAS-CoV-2
nous a éclairés sur les performances d'actions des
- ▶ **C**ommunautés **P**rofessionnelles **T**erritoriales de **S**anté
avec
 - ▶ les **M**aisons de **S**anté **P**luridisciplinaires (**MSP**)
et toutes
 - ▶ les structures déjà coordonnées entre elles
 - ▶ comme le **CLS** (CCHV et CCV)
Efficacité +++ par rapport aux
Professionnels isolés



CSSR – Centre Soins de Suite et Réadaptation (3)

devenu

CSMR – Centre de Soins Médicaux et Réadaptation

pour devenir

HPR – Hôpital de Proximité Régional

pour intégrer une

MSP – Maison de Santé Pluridisciplinaire (4)

C'est une Articulation entre Secteur Hospitalier et Secteur Libéral



Centre de Soins Médicaux et de Réadaptation
Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif – ESPIC -

Gestionnaire UGECAM Occitanie
groupe de l'assurance maladie

- 96 lits exploités :
 - 33 lits affections métaboliques et endocriniennes,
 - 55 lits polyvalents (oncologie, gériatrie)
 - 8 lits identifiés soins palliatifs
- Accord de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie
 - pour la reconstruction d'un nouvel établissement
 - à horizon 2026 / 2027
- choix stratégique de maintenir une offre de proximité

- ▶ Environnement concurrentiel favorable à son positionnement
Réforme des autorisations
 - ▶ Gériatrie
 - ▶ Oncologie
 - ▶ Oncohématologie

- ▶ Parcours de soins global après le traitement d'un cancer
- ▶ Augmentation de la capacité à 15 Lits identifiés soins palliatifs
- ▶ Maintien et diversification des accompagnements au titre de la mention affections métaboliques et endocriniennes

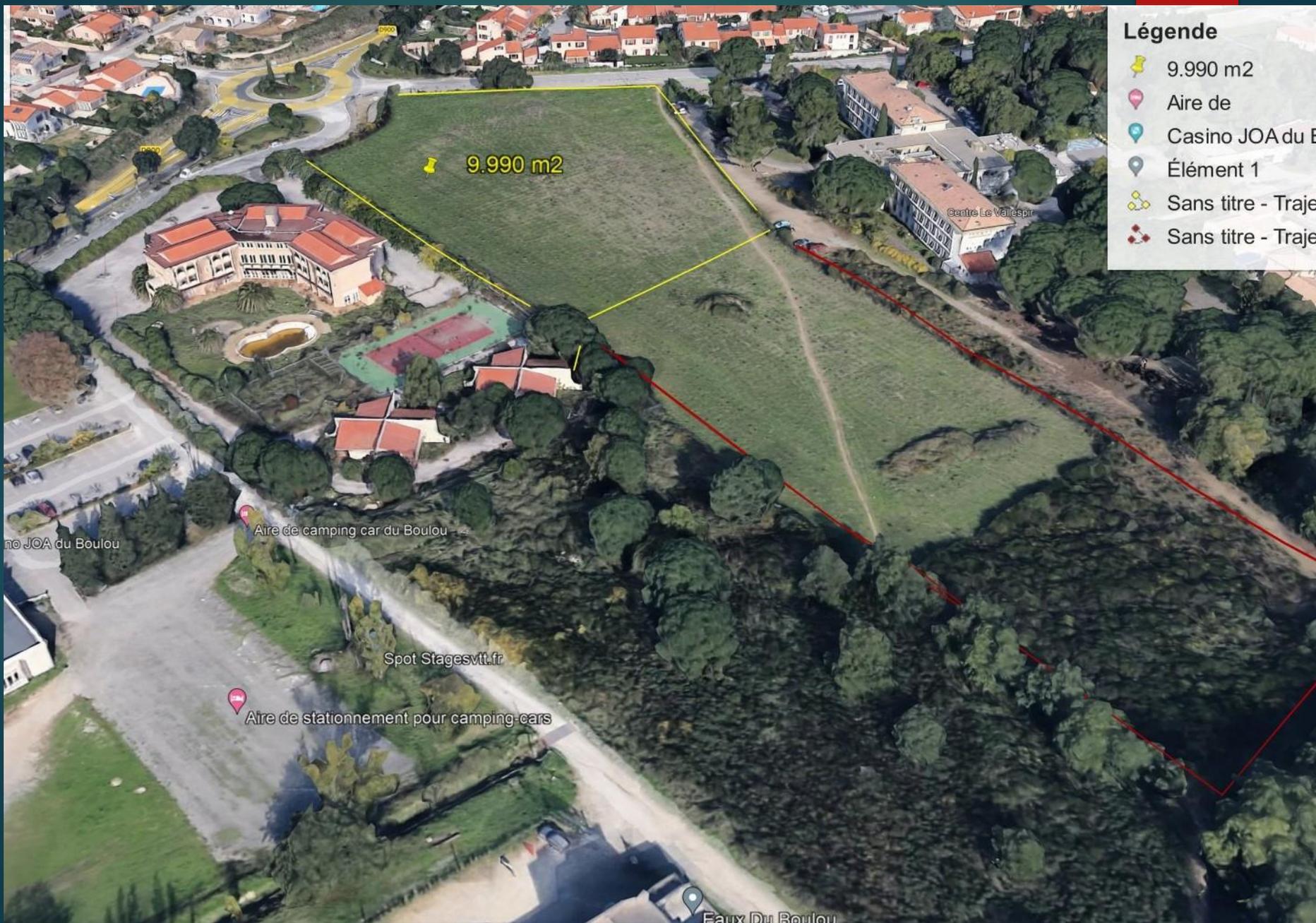
- ▶ Prise en charge du diabète

- ▶ Gériatrie

- ▶ Consultations externes (Nutritionniste, Gériatre, Onco-Gériatrie...)

Légende

-  9.990 m2
-  Aire de
-  Casino JOA du B
-  Élément 1
-  Sans titre - Trajet
-  Sans titre - Trajet



Proposer une offre de Soins non Programmés (Court terme)

- ▶ Mise à disposition de locaux pour accueillir médecins généralistes / spécialistes

et professionnels de santé libéraux : **MSP créée en mai 2023**

- ▶ Hospitalisation directe de patients en CSMR
- ▶ Conventions avec plateaux techniques (Clinique du Vallespir CERET / Laboratoire MEDILAB / CH Perpignan)
- ▶ Mise à disposition plateau technique kinésithérapie

Et Demain (Moyen terme)

- ▶ Obtenir une autorisation de médecine
- ▶ Relocaliser le laboratoire à proximité directe du CSMR
- ▶ Attractivité : Médecin Spécialistes / Chirurgiens Dentistes / Radiologie / Sages Femmes...
- ▶ Développer les liens avec CPTS et MSP.
- ▶ Obtenir la labélisation Hôpital de proximité

1- Acquisition du terrain courant 2023

2- Pour un nouvel établissement de 108 lits + Réserve de 12 lits – Livraison prévue second semestre 2027 -

3- Plateau technique de 500 m² accessible aux soins extérieurs

4- Intégration d'un CENTRE MEDICAL de 8 cabinets de consultations occupés par la **MAISON de SANTE PLURIDISCIPLINAIRE** du BOULOU.

Une MSP reçoit en moyenne 70,000 € / an de financement selon le respect de ses engagements.



Merci de votre attention

